



Contribution de l'association Versailles Environnement et Initiative

(VEI -10 janvier 2013)

Association loi 1901/siège : 26 rue st Médéric 78000 Versailles

Assocvei78@orange.fr et <http://www.versaillesenvironnementinitiative.fr/>

Notre association défend l'environnement mais aussi l'accès à l'information sur les projets d'aménagement. Elle a participé aux différentes EP sur la zone de Versailles.

Concernant la publicité de l'enquête publique

L'existence de cette EP a été découverte quasi fortuitement le 9 janvier dans le journal « toutes les nouvelles des Yvelines » au sein d'un article relatif aux feux dans les cheminées. L'enquête se terminant ce jour et vu la taille des documents il est difficile de faire une démarche exhaustive.

Concernant le document PPA

Le PPA est un document intéressant car il contient une grande masse de données rassemblées, et il a donc une vocation informative et pédagogique ;

Mais le dispositif proposé pour remédier aux problèmes observés paraît insuffisant vu les enjeux sanitaires indiqués en introduction- données issues en partie de l'étude APEKHOM : Les remarques qui suivent contiennent aussi des propositions.

1/ la surveillance des PM

L'introduction explique que la situation liée aux particules est un enjeu majeur de santé dans la région.

Des zones sensibles sont définies territorialement, ou s'appliqueront certaines mesures obligatoires. (C'est le cas de Versailles, siège et périmètre d'activité de notre association, et que j'ai reprise comme exemple)

Or on s'aperçoit que en dehors de Paris qui bénéficie d'une surveillance plus rapprochée, ces zones qualifiées de « sensibles » ne disposent pas actuellement et n'ont dans le dispositif futur de perspective ni obligation de mise en place d'un système de surveillance de la qualité de l'air pour ces particules dangereuses.

UN système de surveillance des particules dangereuses devrait être mis en place dans les zones sensibles avec une densité raisonnable.

2/ Le PPA qui priorise les recommandations pourrait mieux utiliser les possibilités existantes de contrainte qui sont du champ de compétence es collectivités

Il est indiqué qu'airparif va construire des cartes régionales, sans doute par modélisation, qui seront à disposition, mais qu'on ne pourra pas connaître les émissions de proximité du trafic. Donc pas d'indication sur la pollution des centres villes pourtant identifiées dans le PPA comme zones à traiter. Alors comment et quand les connaîtra-t-on ?

Il est expliqué que le plan se veut avant tout incitatif. Mais si les municipalités ont une compétence de salubrité publique et que le danger est prouvé il devrait logiquement leur être indiqué à l'aide des modèles existants les méthodes pour connaître les endroits susceptibles d'être insalubres » dans certaines conditions (température, topographie, trafic heures etc.)

sur leur territoire. En possession de ces données, ils ne pourraient plus se dérober à leur responsabilité, au moins d'information mais aussi parfois de mesures de restriction ou de contrôle

Ainsi Versailles est construit au fond d'une cuvette et donc assez abritée des vents. Une étude commandée par la Ville modélisée (Targeting) lors d'une tentative d'agenda 21, en 2007 a prouvé une pollution intense sur un de ses axes (Etats généraux chantiers (mais pas sur les PM encore non étudié) . Elle n'a été suivie d'aucun effet d'aménagement ni de publicité (mais de quelques déménagements).

3/relever les amendes des camions circulant en ville lorsque c'est interdit

Pour ce qui est du trafic routier en centre ville, parmi les mesures indiquées figure l'organisation des livraisons et le détournement des poids lourds : mais les communes (par exemple de Versailles et voisines) disposent d'interdictions par arrêté préfectoral de circulation au dessus de certains tonnages et à certaines heures.. qui ne sont jamais respectées. Parmi les solutions d'amélioration il en existe au moins deux : des aménagements de dissuasion rétrécis aux entrées de ville, et des contrôles : ils sont souvent difficiles en centre ville pour les camions, mais SURTOUT les amendes pour camions en infraction sont dérisoires : une bonne mesure générale serait de relever le montant de ces amendes afin qu'elles deviennent réellement dissuasives. ceci diminuerait le trafic de transit si polluant (particulièrement à Versailles à l'heure de pointe du matin qui est aussi celle de la rentrée scolaire, et de la crèche, populations sensibles)

4/ concernant l'information en cas de pic de pollution

La proposition est que les préfets avertissent les maires, mais ensuite, ce n'est pas clair. Actuellement il ne se passe plus rien, ensuite car l'information n'est pas diffusée. Un système d'affichage public lumineux, ou de publicité autre devrait être rendu obligatoire dans les zones sensibles en entrée de ville pour résoudre ce problème.

5/ concernant l'information encore, et la pédagogie, il conviendrait, tout comme pour le tri des déchets ou les économies d'eau, d'introduire quelques notions à ce sujet dans les programmes scolaires, ou au moins via les collectivités responsables des écoles collèges ou lycées. Des explications aux enfants et aux jeunes: c'est souvent ainsi que les choses évoluent.

En ville par exemple, il n'y a pas de raison que les enfants soient conduits à l'école en voiture, si autre chose est possible

Globalement

Il semble anormal au vu des enjeux sanitaires, qu'il n'y ait pas plus de mesures contraignantes et que les mesures contraignantes ne soient pas encadrées de manière plus réaliste (: comment contraindra-t-on les quelques milliers de propriétaires de cheminée à bois, comment identifiera-t-on les vieux véhicules dans la rue ?)

L'aspect « relai d'information et pédagogie » paraît aussi insuffisant.

Anne Boisroux-Jay présidente de VEI le 10 janvier 2013